



Doc. 14453
23 janvier 2018

Pour une convention européenne sur la profession d'avocat

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de recommandation, paragraphe 7.1.2, après les mots «secret professionnel de l'avocat», insérer les mots suivants:

« la jouissance d'une immunité civile et pénale pour ses déclarations pertinentes ».

Déposé par:

LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GOLUB Vladyslav, Ukraine, PPE/DC
KIRAL Serhii, Ukraine, CE
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC

1. 2018 - Première partie de session

